SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

SITES & MONUMENTS

Marc FARDET
Délégué pour la Charente-Maritime

1, Rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
Tél.: 05 46 99 43 31 / 06 16 46 27 41
marc.fardet@gmail.com

Rochefort, le 18 janvier 2017

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

1/en.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
de l'enquête publique sur le projet de
parc éolien à Landrais-Chambon
Mairie, 25 rue du Gros-Tilleul, la Gare
17290 Chambon

OBJET : enquête publique sur le projet de parc éolien à Landrais-Chambon.

P. JOINTES : a/ 1 liste de parcs éoliens au 30.06.2016.
b/ Un communiqué de la SPPEF

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous envoie ci-joint 2 documents relatifs au projet de parc éolien à Landrais-Chambon.

La SPPEF a émis un avis défavorable car elle condamne la prolifération des parcs éoliens en Charente-Maritime, notamment en Arvis et Pays-Vals de Saintonge, et ses impacts négatifs (paysager, sanitaire, sur la flore et la faune ...)

La construction de ce parc ne ferait qu'amplifier cette prolifération.

Le communiqué peut être consulté sur le site Internet : SPPEF / Nos combats / Energies nouvelles et patrimoine.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs.

Marc FARDET

Marc FARDET, délégué pour la Charente-Maritime de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)

P.S. Je vous demande de bien vouloir insérer ce dossier dans le registre d'enquête publique

17/06/2016 - Parcs éoliens en Aunis, Saintonge et Haute Saintonge

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

1/c

Parcs installés en fonctionnement.

- St Crépin : 6 machines (9 MW)
- Bernay Saint Martin : 8 machines (12 MW)
- Péré : 4 machines (8 MW)
- La Bénate : 6 machines (12 MW)
- Bignay – Mazeray : 5 machines (12 MW)
- Saint Mandé sur Brédoire : 6 machines (12 MW)
- Les Nouillers : 5 machines (10 MW)
- Migré : 5 machines (10 MW)
- Archingeay : 4 machines (8 MW)
- Marsais : 8 machines (20 MW)

57 éoliennes

Parcs autorisés qui vont se construire.

- Saint Jean de Liversay/ Ferrières : 9 machines (18 MW)
- Nachamps – Courant : 7 machines (10 MW)
- St Pierre de Juillers : 5 machines (12 MW)

21 éoliennes

Tabac : 78

Parcs en cours d'instruction

- Villeneuve La Comtesse – Vergné : 7 machines (14 MW)
- Villeneuve la Comtesse – Colvert : 6 machines (12 MW)
- La Brousse – Bagnizeau : 7 machines (21 MW)
- Les Touches de Périgny – Gibourne : 9 machines (27 MW)
- Antezant la Chapelle – 8 machines (18 MW)
- Forges – Chambon 8 machines - (10 MW)
- Longèves : 3 machines (7 MW)
- Nieul le Virouil-Allias Bocage : 6 machines ( )
- Saint Ciers – Saint Germain : 9 machines de Vibrac ( )
- St Loup de Saintonge : 4 machines (12MW)
- St Félix - 9 machines (26MW)

76 machines

Parcs en projet

- Bernay Saint Martin : 5 machines (15MW)
- Doeuil sur le Mignon : 7 machines (MW ?)
- Chantemerle – Torxé : 6 machines (18 MW)
- Saint Georges du Bois (Projet voté) puis abandon par nouveau vote..
- Cram Chaban (Projet voté)
- Péré/Landrais : 4 machines (MW ?)
- Saint Germain de Marencennes (Projet voté)
- Cherbonnières : 6 machines (10 MW)
- Messac-Mérignac : 6 machines (15 MW)
- Loiré sur Nie (projet en cours)
- St Jean de Liversay : 5 machines

78
120
198

- Villeneuve La Comtesse/Vergné : 6/8 machines (20 MW) _ Projet Volkswind
- Gourvilette /Haimps/Massac – 8 machines (12MW)
- Ciré d'Aunis – Ardillères - 8 machines (20 MW)
- Nuaillé d'Aunis : 4 machines
- St Georges de Longuepierre – Projet voté
- Voissay : 5 machines (12 MW)
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même : 6/8 machines (MW)
- Puy du Lac : 11 machines (27,5 MW)

COMMISSAIRE ENQUETEUR

1e

Environ 120 machines

57 + 21 = 78
76 + 120 = 196
274

Total : 274 machines

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

ENERGIES NOUVELLES ET PATRIMOINE

Prolifération des parcs éoliens en Charente-Maritime

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B 1c

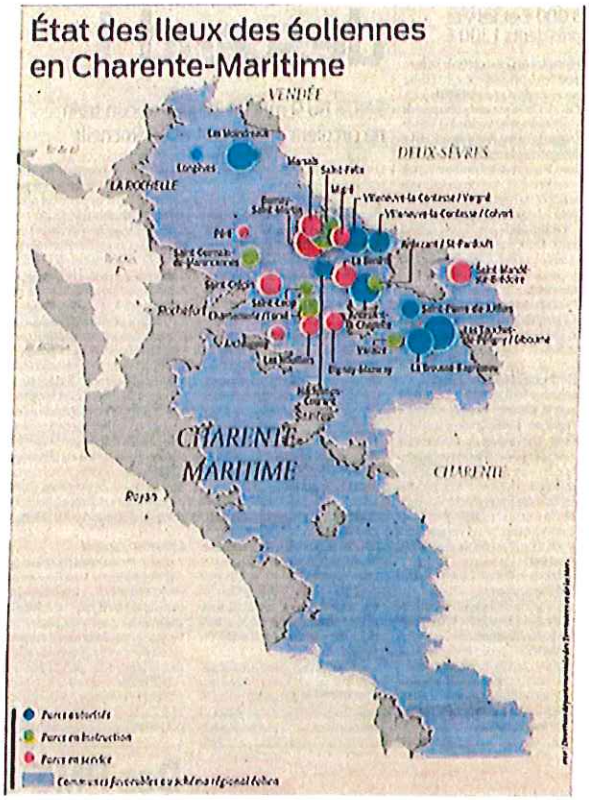

Sud Ouest du 6 avril 2016

Lors des enquêtes publiques et des réunions de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS), le délégué de la SPPEF n'a pu que déplorer la prolifération des parcs éoliens au détriment des riverains et des beaux paysages de plaine, les campagnes de la Charente-Maritime étant sacrifiées à l'industrie éolienne.

1e

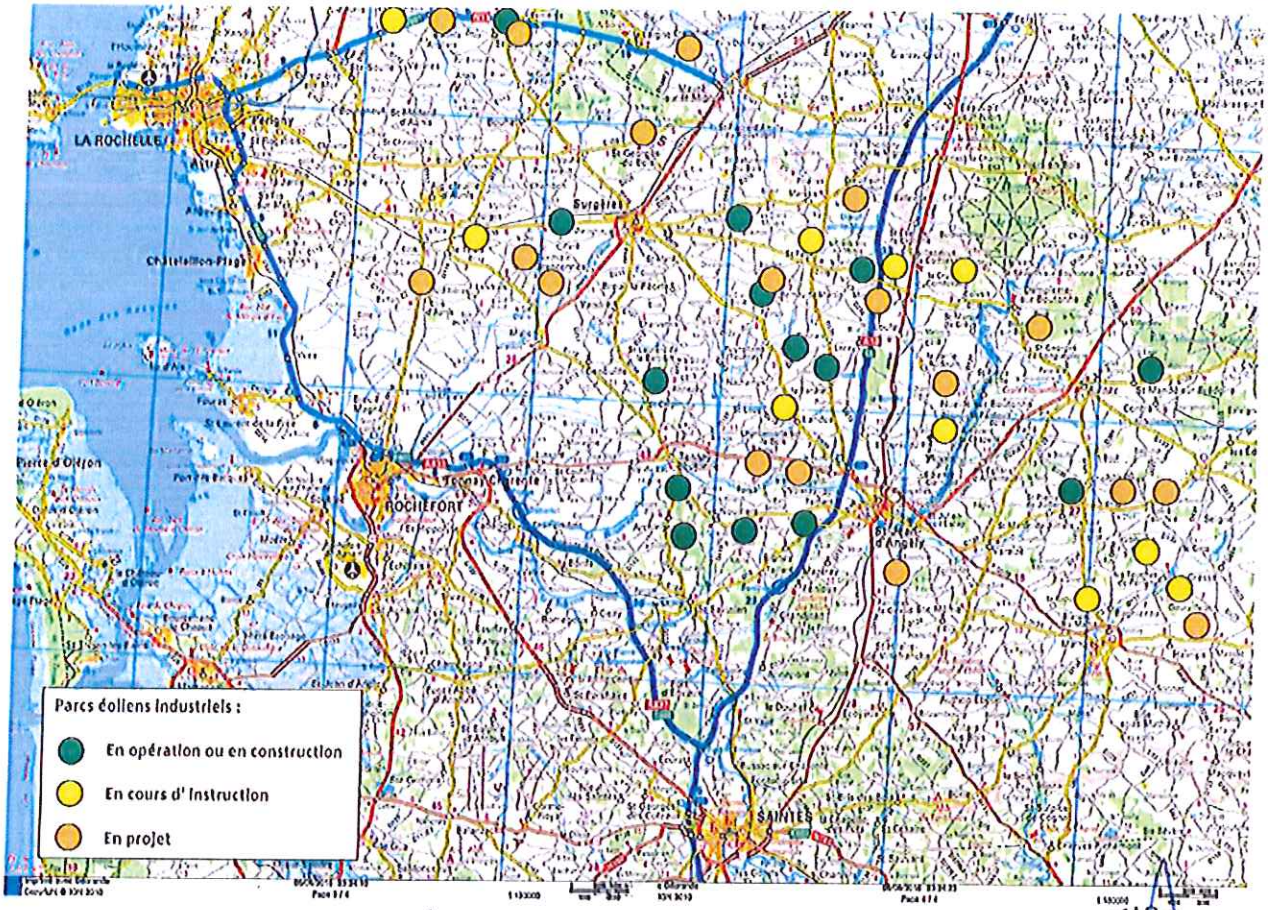

Éoliennes en Aunis et Saintonge

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR M.B

En Aunis, Saintonge et Haute-Saintonge on comptait, au 17 juin 2016, 57 éoliennes installées en fonctionnement, 21 autorisées, 76 en cours d'instruction et environ 120 projetées (voir les cartes) soit un total de 274.

Les principes du développement éolien en Poitou-Charentes ne comportent aucune limite maximum contraignante.
Le résultat au nord des Vals de Saintonge: saturation et mitage industriel dans un paysage de plaine ...

Les machines sont passées de 1,5 MW et 120 m de hauteur à 3 MW à 180 m de hauteur

Distance Bernay Saint Martin – Coivert: 13 km (Ouest - Est)
Distance Doeuil sur le Mignon et Vergné: 6,5 km (Nord - Sud)

9 zones industrielles soit 69 éoliennes !

Zones industrielles en opération:

Bernay Saint Martin 1	8 machines de 1,5 MW
Migré	5 machines de 2 MW
Marsais :	8 machines 2,5 MW

Zones industrielles autorisée:

Villeneuve La Cte - VERGNE 1:	7 machines 2 MW
Villeneuve La Cte - COIVERT	6 machines 2 MW
Saint Félix	9 machines 3 MW

Zones industrielles (connues) en projet:

Doeuil sur le Mignon:	7 machines 3 MW
Bernay Saint Martin 2	5 machines 3 MW
Villeneuve La Cte 2	6 ou 8 machines 3MW
Vergné 2:	6 ou 8 machines 3MW

1er juin 2016:

Source: Réseau Aunis Saintonge Environnement

Eolien industriel au nord des Vals de Saintonge. Source Réseau Aunis Saintonge Environnement

Récemment, un projet de parc éolien en Haute-Saintonge (Allas-Bocage et Nieul-le-Virouil situés entre Jonzac et Mirambeau) a été soumis au vote de la CDNPS qui a émis un avis majoritairement défavorable. L'église de Nieul-le-Virouil est classée au titre des monuments historiques, cinq églises sont inscrites dont celle d'Allas-Bocage et d'Agudelle. Le chemin de Compostelle (patrimoine mondial UNESCO) traverse la commune de Nieul-le-Virouil est à moins de 1000 m d'une éolienne. De plus, 38 habitations sont à 500 ou 600 m d'une éolienne. Enfin, il y a très peu de vent (sur 22 régions le Poitou-Charentes est classée 20e). Rappelons que la géothermie utilisée par la ville de Jonzac ne génère aucune pollution, y compris visuelle.

A Villeneuve-la-Comtesse/Vergné, malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur et, à une très large majorité, de la CDNPS, Mme la Préfète a signé l'arrêté d'exploitation. De même, à St-Félix, au sud de Marsais, malgré l'avis défavorable d'une très large majorité de la CDNPS, M. le Préfet vient de signer l'arrêté d'exploitation du parc. En revanche, à St-Pierre de Juillers, bien que Mme la Préfète ne l'ait pas signé, le promoteur a saisi le Tribunal administratif de Poitiers qui lui a donné raison. Les éoliennes seront donc construites.

Lors de son départ en octobre 2015, Mme la Préfète a déclaré à « Sud-Ouest » : « *Moi, mon maître mot, c'est l'équilibre. Pour l'éolien, par exemple, on s'aper oit qu'à force d'accumuler les dossiers, on arrive à un niveau de saturation. On les regarde un par un ; or, si en effet un projet peut ne pas avoir d'impact, l'accumulation en aura. On doit arriver à travailler autrement.* »

Dans ses avis la SPPEF dénonce les impacts négatifs de ces parcs éoliens, entre autres :

Les nuisances sur les riverains :

A titre d'exemple : sur la commune de Villeneuve-la-Comtesse, alors que les habitants des Chaumes souffrent beaucoup du bruit avec les 5 éoliennes de Migré à 700 m. de leur habitation, il est question d'un troisième projet de 6 ou 8 éoliennes de 180 m. de haut, ce qui fera au total 25 éoliennes sur 55 km2, soit 30 fois plus que l'objectif du Grenelle de l'Environnement.

Depuis qu'ils ont dû subir le bruit des machines, 86 habitants de Marsais ont adressé à Monsieur le Préfet une pétition pour arrêter la concentration de l'éolien sur Marsais : ils sont menacés à très court terme sur moins de 8 km2 par 50 machines.

Une enquête demandée par la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal à l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) à laquelle a participé la Fédération Environnement Durable (FED) démontre qu'il existe un risque sanitaire lié aux infrasons et aux sons de basse fréquence en plus du risque lié aux fréquences audibles. Autres nuisances : effet stroboscopique dans le soleil du soir, rayons du soleil coupés à chaque passage des pales, feux clignotants dans la nuit, nausées, troubles du sommeil...

La proximité des monuments historiques :

Photo prise depuis l'entrée nord de Saint-Jean-d'Angély. L'Hôtel de Ville est à droite, les « Tours » de Saint-Jean-d'Angély, à gauche, avec l'Abbaye Royale Saint-Jean-Baptiste, étape du Chemin de Saint Jacques de Compostelle et à ce titre Patrimoine Mondial de l' UNESCO. Au second plan, zones industrielles d'éoliennes de Mazeray-Bignay (5 machines de 125 m) et des Nouillers (5 machines de 132 m). Photo VLC Environnement

A Villeneuve-la-Comtesse/Vergné, le château du XIVe est à 1,9 km de l'éolienne la plus proche, l'église romane, à 1,5 km.

En plus de ce qui a été dit à propos des éoliennes d'Allas-Bocage et de Nieul-le-Virouil, on peut noter qu'à Cherbonnières l'une des éoliennes projetées à proximité de celles de St-Pierre de Juillers se situe à 500 m de l'église St-Martin de Juillers, du XIIe, classée monument historique et, qui plus est, à 6,5 km de l'église St-Pierre d'Aulnay inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, toujours à Cherbonnières, l'Association de Protection des Habitants et des Paysages Ruraux de Cherbonnières et Environs a récemment déposé plainte après le déboisement sans aucune déclaration préalable d'un bosquet Espace Boisé Classé d'une longueur d'environ 450 m, et d'une largeur moyenne d'environ 30 m. Notons que deux éoliennes du parc projeté sont situées à proximité immédiate du bosquet déboisé. Faut-il y voir une relation de cause à effet ? De son côté, la SPPEF s'apprête à déposer plainte et à demander le reboisement de cette parcelle. Le permis de construire est en cours d'instruction. L'enquête publique n'a pas encore eu lieu.

Quant à la région de Saint-Jean d'Angély, elle est encerclée par les éoliennes à des distances beaucoup trop proches de l'Abbaye royale, étape du chemin de St-Jacques, inscrite elle aussi au patrimoine mondial de l'UNESCO. Voir les photos prises par l'Association Villeneuve-la-Comtesse Environnement : la première éolienne de Bignay-Mazeray est à 3,4 kms, la dernière, à 5,9 kms.

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR
1c

Les « Tours » de Saint-Jean-d'Angély, église commencée en 1741, restée inachevée, classée au titre des monuments historiques en 1914. Photo VLC Environnement

L'article 33 bis A, introduit en première lecture par le Sénat à la demande de la SPPEF (voir ici, amendement n°6) dans le projet de loi *liberté de création, architecture et patrimoine*, exigeant un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France pour les projets éoliens en covisibilité dans un périmètre de 10 km avec un monument classé ou inscrit ou avec un site patrimonial protégé (voir ici) a malheureusement été rejeté à la demande du Gouvernement...

Marc Fardet, délégué de la SPPEF pour la Charente-Maritime

Rochefort, juillet 2016.
protected email

©SPPEF - Tous droits réservés

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie
17 700 - Péré

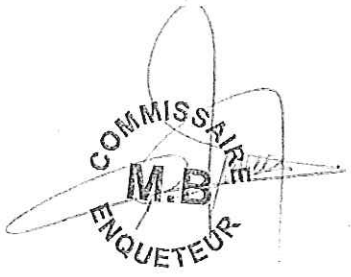

D/c.

Projet parc éolien Chambon-Landrais

Quand on est dans les affaires, faut toujours mentir mais on appelle ça autrement !

John Steinbeck

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie

17 700 – Péré

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Monsieur le Commissaire Enquêteur
En Mairies de Landrais et Chambon

Objet :
Enquête publique densification du parc éolien de Péré

Le 5 janvier et suivants - 2017

Monsieur,

Après deux enquêtes publiques « mascarades », ayant permis la signature hors délai du permis de construire éolien de Péré, servant aujourd'hui de tremplin aux futurs projets de densification éolienne du secteur Surgères Ouest : Chambon-Landrais, Puyravault-Chambon, Saint-Germain de Marencennes et Ardillères, sans lequel cette densification ne pourrait aujourd'hui avoir lieu.

C'est la raison pour laquelle il faut revenir aux sources.

Le parc éolien de Péré a été construit sur des bases délictueuses, assorti de 8 avis « avec réserve » y compris celle du Commissaire Enquêteur **Pierre Kreiss**, (demandant le respect des normes sonores) nous dirigeons-nous vers une réelle prise en compte des avis des « subissants » ou les jeux sont-ils faits d'avance, comme de coutume ?

En tant que légaliste, vous ne pourrez que constater et faire démanteler cette centrale éolienne illégale et extrêmement pénalisante pour nous-même et les communes environnantes.

Il ne peut nous être opposé, comme vous avez tenté de le faire en Mairie de Chambon le 4/01/17, qu'ayant utilisé notre droit de recours, le permis serait devenu légal par défaut. Nous n'aurions jamais dû être contraints de déposer un recours si les services de l'Etat, des personnes rémunérées (et bien rémunérées), pour contrôler, avaient effectué leur travail. L'Etat doit exercer un rôle protecteur, ce ne fut pas le cas. Notre avocat, spécialisé dans le droit social, a déposé notre mémoire avec 2 (deux) jours de retard, suite à des problèmes familiaux pouvant être contrôlés (intervention des pompiers, du Samu, etc), ce professionnel travaillant seul, comme un artisan, ne peut se faire remplacer, quelles que soient les circonstances. **Le Préfet Tomasini**, entouré de services étoffés n'a pas été capable de signer le permis de construire dans les délais, et son retard n'était **que** de 5 (cinq) mois passés !

Une paille contre une poutre en béton armé.

Nous comprenons bien que le Tribunal Administratif puisse montrer plus d'indulgence pour le représentant de l'Etat que pour de simples citoyens de seconde zone. D'ailleurs la récompense n'a pas tardé à couronner les « mérites » d'un tel préfet : nommé Préfet de région !

Quelles étaient les « anomalies » de ce permis de construire ?

I)- Prise illégale d'intérêts de la part des élus – devenue aujourd'hui **recel de prise illégale d'intérêts** – Ci-joint pour contrôle copie de la délibération du Conseil municipal n° 8-2003 Avril = vote des bénéficiaires du projet, comme expliqué par un document municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Le contrôle de légalité par la Préfecture n'a pas été fait, ou a été volontairement omis.
On constate que les accords entre REE et les propriétaires fonciers-élus sont pris en décembre 2002, ils sont définitifs. Ce qui a été prouvé par la réponse de notre maire à notre demande de revoir l'emplacement de ces éoliennes, « tout était arrêté, on ne pouvait modifier aucun des paramètres ! » - Donc les contrats étaient signés.

« décembre 2002 réunion en Mairie avec les propriétaires fonciers du site envisagé ».

« Mars 2003 présentation à l'équipe municipale de l'étude de pré-diagnostic ».

« Avril 2003 avis favorable du conseil municipal à la majorité absolue (*les bénéficiaires auraient-ils participé ?!)* et accord sur la modification du règlement du POS (zone NC agricole)

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

II)- Enquête publique pour la modification du POS
Le Commissaire Enquêteur (**Mr Turpeau**) a d'abord refusé de montrer les plans justifiant cette modification, puis, devant les plans, réfutant le projet d'implantation d'éoliennes a émis diverses hypothèses : peut-être des antennes-relais, des zones de lagunage… Informations délibérément mensongères. Mais AVIS FAVORABLE !

III)- Enquête publique concernant le projet d'implantation du parc éolien
Vote majoritaire contre le projet, puisque les seules personnes ayant voté pour sont parties prenantes du projet ou bénéficiaires. Copie tableau récapitulatif joint -
1 - Mr Franzberger Jörg – associé de Mr Feldmann
2 – Mr Bousquet Olivier – employé de REE
3 – Mme Feldmann Rosemarie, épouse de Mr Feldmann
4 – Mr Ravon Claude – adjoint à la mairie – futur bénéficiaire (€olienne E 4) en possession de la voix de Mme Vautard, absente. = 2 voix/Mr Ravon futur bénéficiaire de 2 autres éoliennes !
5 – Mme Vinet Catherine classée par erreur dans favorable avec réserves ! (a déposé un recours – tardif)
6 – Mr Simonneau, maire ayant fait du prosélytisme pour l'éolien, refusé un référendum : « c'est une décision personnelle ! » - ton cassant – et « il y aura du retour de bâton pour les opposants ! »
Cinq votes favorables, ayant de gros intérêts dans le projets.
Cependant : AVIS FAVORABLE !

IV)- Situation actuelle :
Toutes les craintes que nous avions soulevées devant cette implantation, à cet endroit-là, se sont avérées. Et ce ne sont pas les commissaires enquêteurs, le promoteur, (Feldmann), ou les Préfets qui subissent mais bien nous-même, sacrifiés, spoliés, ruinés, torturés. Nous avons subi des nuisances inqualifiables, et y compris éoliennes arrêtées. Un jour nous avons eu au minimum 15 mn d'infrasons insoutenables. Qui est venu contrôler ?
Contrôler spontanément et non après coup, suite à nos demandes réitérées. Pour ne rien trouver d'anormal. Comme par hasard. Tout comme chez Wolswagen, Chrisler, Audi, et les autres qui affichaient de beaux et indiscutables résultats négatifs sur les tests de pollution de leurs véhicules.

Nous savons, d'expérience, que l'Enquête publique est une pure formalité, que le projet est dans les tuyaux, raison pour laquelle peu de personnes se déplaceront au motif que, je les cite :

- « l'Etat nous a sacrifiés par le passé, malgré toutes nos bonnes raisons, l'Etat continuera. Inutile de se fatiguer ! »
- « C'est décidé en haut lieu, à quoi bon s'exprimer ? Nous avons déjà tout dit, et l'Etat n'en a pas tenu compte ! »
- « Comédie inutile, puisque nous nous étions opposés majoritairement et que la démocratie n'a pas été respectée, aucune raison pour que l'Etat change de braquet ! »
- « jamais deux sans trois ! « pris » deux fois, c'est deux fois de trop !»

Pourquoi les blâmer ? Travailler pour rien, et gratuitement (ce qui n'est pas votre cas) n'est pas valorisant ! D'autant que ces personnes n'ont pas tort.

Pour respecter le droit, la démocratie et la santé, et comme l'a proposé Madame la Ministre de l'Energie, de l'environnement, à l'Assemblé Nationale : là où elles gêneront je les ferai démonter… le démantèlement du parc éolien de Péré est à mettre en œuvre de toute urgence et non sa densification.

Concernant la densification du parc éolien de Péré :
Projet de la centrale éolienne de Chambon et Landrais :

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

On ne peut densifier un parc illégal, insupportable de par les nuisances infligées 96,4 % du temps aux riverains, alors que les autres parcs, que nous pouvons contrôler puisque en co-visibilité – ce qui se révèle un avantage – ne tournent que lorsqu'ils produisent.
Curieusement, vent ou pas elles tournent avec un une accélération au milieu de la nuit, avec une régularité exemplaire, comme si elles mettaient les « bouchées doubles ou passaient le « turbo !»
Un ami ingénieur énergéticien en retraite m'a dit : elles tournent au moteur, il n'est pas possible que des éoliennes produisent 96,4 % du temps. (ses enfants ingénieurs travaillent dans l'éolien)
Pour nous, cobayes de ces usines à ciel ouvert, qu'il y ait arnaque ou pas, ce qui est factuel et indiscutable c'est que nous devons supporter 96,4 % du temps ! Nous devons héberger, dans nos maisons, des intrus très dérangeants, des squatters très pénibles, sans en percevoir le moindre avantage.

Le taux de charge du parc de Péré est de 21 %, alors que la moyenne régionale est de 25 %. Ce sont des éoliennes vantées comme étant très performantes, c'est donc que le site est mal choisi et ces turbines doivent « ramer » nuit et jour pour produire si peu.

Je vous cite : « **l'éolien c'est le progrès** ! »
Il s'agit d'une méthode plutôt ancienne et tellement aléatoire qu'elle a été abandonnée.

Et : « **vous êtes donc contre le modernisme** ?! » a suivi l'argumentaire des marchands du vent : « nous sommes de plus en plus nombreux sur terre et nous avons de plus en plus de besoins à satisfaire ! »
D'office et sans analyse nous avons été inclus dans ces populations à fort pouvoir d'achat, désireuses de dépenser toujours plus ! Vision très éloignée de la réalité !

Cet argumentaire du : **toujours plus** servis par les promoteurs éoliens, est bien commode pour faire passer l'augmentation de nos factures (et celles d'EDF en particulier = CSPE en augmentation constante, sans aucune amélioration constatée). **Toujours plus** alors que la véritable écologie demande une minoration drastique de nos consommations.

Une énergie de progrès serait une énergie propre, durable, fiable, pilotable, telle par exemple que la seule que nous ayons en France : l'hydroélectricité. Source que ne possèdent pas nos voisins allemands d'où cette idée de recourir à des techniques ancestrales, peu productives, aléatoires, intermittentes et non pilotables qu'étaient les moulins à vent, dont, faute de mieux, les meuniers s'accommodaient. Il nous faudra les suivre dans cette voie du **progrès,** le compteur Linky viendra, en complément de cette hérésie, dompter nos modes de consommation. L'Allemagne rase des village pour exploiter la lignite de ses sols afin de produite l'énergie complémentaire à l'éolien, d'où un bond du taux de CO2, que l'éolien était censé éradiquer !

La Dréal a-t-elle mis l'accent sur ce travers ?

Le bilan carbone d'une éolienne est désastreux dès le départ. Métaux, terres rares, énergie, transports, bétons… A Péré, même l'énorme grue est arrivée du Jura. L'éolien industriel ne produit pas d'emplois sur place, contrairement à ce que mettent en avant les marchands du vent. Pour ne citer que l'entreprise REE, pendant les travaux, même les panneaux Achtung pour nous interdire la circulation étaient allemands, ce qui, pour certains de nos anciens (pupilles d'Etat) a été une véritable claque.

Les travaux de maintenance sont effectués par des équipes probablement Hollandaises. Nous sommes allés leur demander ce qu'ils faisaient (ponçage des pales en nous envoyant leurs particules), aucun des travailleurs n'a pu s'exprimer en français il a fallu trouver de leur part et de la nôtre, un anglais sommaire. L'apologie de l'éolien comme source inépuisable d'emplois ne peut concerner que les pays étrangers.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pierre Kreiss, à cette notion d'étranger m'avait répondu, à titre personnel : « Il semblerait qu'elle ignore totalement l'existence de l'Europe », qu'il me soit permis ici de lui répondre, puisque ce jeu ne permet pas de répondre aux réponses, lorsque la partie est terminée ! Les devises, bénéfices, profitent au pays qui vend les machines et la main-d'œuvre, non au pays qui achète. Les tirelires des pays, même Européens ne fusionnent pas entre-elles, sinon notre déficit, que dis-je, notre faillite serait comblée ! L'Europe comprend plusieurs pays, dont les langues, les lois, les régimes sociaux, les coutumes sont différents, n'en déplaise à Mr Kreiss. Et cela risque de perdurer !

Nous sommes donc tributaires de technologies étrangères, mais dépassées, les allemands font des recherches sur la fusion à froid et veulent faire reculer, freiner l'éolien, au grand dam des fabricants de turbines. Lors d'une manifestation contre la réduction des subventions à cette industrie, décidée par Madame Merkel, et selon le reportage de la télévision allemande du 1er Août 2016, l'un des fabricants avait affrété 27 bus remplis de son personnel, payés ce jour là, casse-croûte compris, d'autres étaient venus par le train, payés également, pour protester contre l'arrêt des subventions à l'éolien. Un des participants dit : « il faut que l'argent coule à flot vers l'éolien » - A visionner sur la chaîne You tube Channel site Friends against wind – Lien envoyé à la Mairie de Landrais à votre intention le 8/01/16 à 16h19 - si peu de temps aller à l'essentiel des méthodes du puissant lobby éolien, curseur sur minute 22

De ce fait, comme nous l'impose l'Union Européenne, nous subventionnons nous aussi cette énergie, aléatoire etc… alors que nous pouvons nous en passer allègrement /voir en ce moment en pénurie éolienne et ce en plein hiver/ et nous aurions pu subventionner des recherches pour découvrir, mettre en œuvre une énergie vraiment propre.

Ce choix, « ce suivisme », nous impose des surcoûts répercutés sur nos factures, sans que nous ayons eu notre mot à dire, alors que nous avons refusé le traité de Lisbonne ! Lorsque nos éoliennes partiront à la casse, si par chance les « promoteurs » sont toujours là pour démanteler, nous aurons investi dans des illusions pour rien, sans avoir mis en place des solutions pragmatiques et de longues durées. (j'ai reçu le film d'une éolienne « démantelée » à la dynamite, nous sommes loin de méthodes propres, mais le fond de garantie imposé à ces industriels pour le démantèlement est si faible, qu'il est impossible de faire démanteler dans des conditions normales… ce serait dommage d'exiger davantage de provisions ! **Ce serait un frein** ! dirait notre Ministre Madame Royal, **or concernant l'éolien il n'en faut pas !**

Comme me le faisait remarquer un ami l'été dernier ayant traversé la France par les petites routes, : « on se demande pour quelles raisons on place ces parcs éoliens aux abords des villages ? Je viens de traverser des zones non habitées sur des kilomètres, (et non les marais, qu'il connaît en tant que protecteur des zones naturelles), c'est incompréhensible !

Un grand naïf !

Impact sanitaire : Votre réponse à ma problématique sanitaire personnelle, en tant que cobaye involontaire, de cette industrie, m'a fait bondir. Lorsque je vous ai dit que l'urgentiste, ancien expert de la Cotorep, m'a affirmé que je suis déjà handicapée par les ondes, suite à une trop longue et trop proche exposition, a été la suivante : « je ne suis pas médecin ! » vous êtes-vous récrié, comme pour atténuer d'avance votre responsabilité. Vos qualités nous ayant été précisées ne sont pas à remettre en cause, mais l'évidence m'est alors apparue ! (j'avoue n'y avoir jamais pensé auparavant ! à force de décharges électriques dans le cerveau, il doit me manquer des neurones ! – « au bout de 10 ans d'exposition serez-vous gaga ou sujette à des crises d'épilepsie ? nul ne peut le prévoir » – dixit l'urgentiste, je cours vers les 9 ans d'exposition, dans l'indifférence des services de l'Etat. Une association locale, qui prône les EnR, à laquelle une personne me connaissant relatait mon état, a répondu : « pour faire l'omelette il faut bien casser les œufs ! » !!!!!

L'évidence c'est donc que ces enquêtes publiques ne sont pas confiées à un panel de professionnels qualifiés : médecins, ORL, acousticiens, environnementalistes, INDEPENDANTS, non formés par les Dréal aux bienfaits de l'indispensable éolien !

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B.

L'Adème, cette conseilleuse, mais pas payeuse, a-t-elle fait cesser les transports aériens ? sur internet vous trouverez des données illustrées de ces trafics, c'est complètement fou.

- Quid sur le transport par bateaux, pour nous apporter de Chine, des objets de basse qualité qui mettent nos concitoyens au chômage.
- Nous mêmes, à Péré, devons supporter chaque année le rallye d'automne : 48 H de pollution autour de nos communes ! Personne ne voit de contradiction avec le prétendu objectif écologique représenté par nos tours-girouettes.
- Le « Dakar » exporté en Amérique latine = 42 000 t de CO2. Chaque soir, après le JT, nous sommes contraints de voir ce désastre ! Que notre pourtant pétulante Ministre de l'Ecologie croyant tout connaître, ne condamne même pas !
- Quant au projet d'autoroute ferroviaire, à l'étude depuis des années, devant relier Irun à Lille, qui aurait permis de supprimer beaucoup de pollution, en particulier par particules fines, de désengorger les autoroutes de ces files de camions transportant des fraises en décembres, ou toutes autres denrées pas de saison, il a été abandonné au printemps 2016, au motif que : pas rentable !

L'éolien l'est-il ? 7000 éoliennes à 3,5 M€/pièce montée pour une production dérisoire et absente quand nous en avons besoin, est-ce rentable ? Est-ce logique ? (parc éolien de Péré annoncé ou avoué à 14 M€ réseaux, études, compris => 3,5 M€/l'€olienne installée.

L'étude qui vous est fournie est payée par l'entreprise REE, (et sa variante, SAS Eol Aunis, société sans capital ni employé), et les professionnels qui la réalisent ne vont jamais dans le sens opposé aux intérêts de celle-ci. On ne coupe pas délibérément la branche sur laquelle on est confortablement assis. (et grassement rémunérés). Ces documents, abondants, bien illustrés – en couleurs- nous racontent une histoire du type conte de fée. Tout est bien, fonctionne bien, est indispensable. Il n'y a plus rien à dire, qu'à approuver. Ce que font les commissaires enquêteurs, aux ordres en quelque sorte, et lorsque l'un deux émet un avis défavorable, Monsieur le préfet vient annuler ce jugement. Donc les enquêtes publiques ne présentent qu'un intérêt de façade, afin d'illusionner les populations sur la qualité juridique de la décision. (tout en coûtant à l'Etat)

Pollution sonore :

Tous les plaignants les plus impactés sur leur vie quotidienne vivent sous éoliennes Enercon.

* Un couple a intenté un procès – en cours – reconnu handicapé par l'ARS de leur région. Ils vivent à 1030 m de ces turbines. (nous-même entre 720 et 1100 m)
* Une autre personne a perdu son emploi, réintégré un an plus tard, suite à une menace de procès prouvant que ses conditions de travail étaient dangereuses pour sa santé. L'Etat ou la région a (ont) réalisé les travaux pour rendre son espace professionnel étanche aux infrasons. (coût 40 000 €)
* Une famille vivant à 7,5 kms d'éoliennes Enercon est à bout. Maison invendable.
* Un autre ressent les infrasons à 11,5 kms, de la même centrale que les précédents, mais sur un versant opposé, et doit dormir dans un débarras (le moins impacté de sa maison) en ayant installé à la tête de son lit, un ventilateur pour masquer les infrasons, plus un parcours sécurisé avec VMC dans la cuisine, dans le couloir, jusqu'à la cave !!!! Seules solution lui permettant de survivre, mais dans quelles conditions !
* Une autre personne vivant à 2 kms d'éoliennes Enercon a déjà fait un AVC, elle ne peut plus dormir. Un de ses fils vient d'emménager avec sa familles près d'elle, rapprochement d'autant plus facile que : « j'ai été étonné du niveau très bas des loyers dans ce secteur », mais il constate : « bon dormeur, je n'arrive pas à trouver le sommeil depuis que je vis ici, mes enfants sont maintenant toujours énervés, grognons, je ne comprends pas ce qui nous arrive ! »
* Une autre ne supporte pas 2 éoliennes Enercon E 82 E1 à 2 kms de sa maison. Native du village, pour elle cette présence est devenue une catastrophe. Agricultrice elle a dû subir une cure de repos, avec tous les problèmes qui en découlent pour l'exploitation familiale.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Je viens de recevoir un témoignage, avec photos jointes, des éoliennes qui pourrissent la vie d'un habitant des Deux Sèvres : 4 Enercon E82 ! Or il ne connaît même pas la « marque » de ses éoliennes, bien visibles de ses fenêtres ! On ne peut le soupçonner d'être opposé à ce type d'éoliennes !

Voilà ce que sont les éoliennes Enercon. Ce sont les plus nocives.

Nous avons maintenant une certaine expérience, que vous n'aurez jamais, pas plus que le Préfet ou la Ministre ! Raison pour laquelle aucune réunion publique d'information n'a précédé cette enquête publique, il faut croire que les témoignages auraient pu gêner certains. Vous vous contenterez donc de leur belle propagande et retournerez chez vous, une fois vos émoluments perçus.
En fait d'enquête c'est une entreprise de démolition des oppositions.
L'Enquête publique du parc éolien de Péré circule actuellement dans les villages pour montrer comment on élimine, balaie les objections de la populace.

Des nuisances sonores ? Non ! l'installations respectera les normes en vigueur.
Dire que l'on autorise un dépassement de 5 dB(A) pendant la journée et de 3 dB(A) de la norme admise, déjà largement augmentée par Madame N. Kosciusko-Morizet qui était de 30 dB(A) pour passer à 35 dB(A). Une majoration de 3 dB(A) double la valeur de la source (= Afnor commission bruits éoliens). Donc pour permettre à ces installations de polluer au niveau sonore on a plus que doublé la norme initiale, et l'on peut la redoubler encore, y compris pendant la nuit, en toute impunité, et tout est bien LEGAL!
Les dB(A) ne représentent pas les nuisances émises. Ce A qui semble innocent, signifie pondéré (écrêté, lissé) alors que nous les ressentons comme elles se produisent dans la réalité, avec des pics et des creux, non lissés, et qu'elles devraient, si l'on était honnête et scientifique les représenter en graphique linéaire. (dBlin) De plus ce sont les modulations d'amplitudes qui sont les plus pénalisantes sur le plan de la santé. Ces modulations sont permanentes et obligent notre cerveau a intégrer ces données en particulier la nuit, pendant le sommeil (si sommeil il y a), et causent des ravages dans notre organisme, or ces **modulations d'amplitudes ne sont ni mentionnées, ni représentées, ni mesurées dans les documents officiels.** Une animation est visible dans la conférence du Dr Mariana Alves-Pereira qui vous a été jointe et qui est maintenant sous-titrée en français.

D'autre part, aucun système d'enregistrement au quotidien, qui pourrait par exemple être installé en mairie, interrompant le fonctionnement des machines en cas de dépassement n'a été prévu. Qui vient chaque jour au pied de ces machines pour en attester le respect des normes ? Exceptés les cobayes aussi méprisés que du bétail, nul le sait. Jamais les Préfets, les Commissaires Enquêteurs, pas plus que les installateurs, ne vivront au pied de ces machines ! Et n'évoquons pas certain(e)(s) ministre(s). Redite indispensable.

Pollution infrasonores et basses-fréquences :
Balivernes !nous a-t-on répondu. Or le pic nauséogénique est clairement défini et prouvé à 0,167 Hz (Griffin 1990), => en deça de l'audition humaine normale. Ni vu ni connu, impeccable ! L'infrason est un tueur silencieux, invisible, inodore. Pas de chance pour celles et ceux qui les perçoivent ! Prétendre qu'ils n'existent pas parce-que peu de personnes ont la malchance de les percevoir, c'est comme nier la radioactivité. Or, ces pics à 0,167 Hz m'ont jetée à bas de mon lit, avec un mal de mer épouvantable et obligé à fuir, de nuit, à plusieurs reprises. Ces 0,167 Hz me provoquent des vibrations dans le corps. Ces 0,167 Hz me vrillent le cerveau, de jour comme de nuit. Ces 0,167 Hz me provoquent aussi des vertiges : nez cassé, puis une autre chute avec épaule et poignet démis, ces chutes ont rendu mes articulations particulièrement fragiles, et de l'arthrose s'y est installée. (suite aux chutes).
Lorsque les mesures ont été effectuées chez moi j'ai demandé : vous mesurez bien en dessous de 1 Hz ?

- Non ce n'est pas ce qui nous a été demandé ! Ce serait beaucoup plus cher !
- Et la conclusion du cabinet Gantha – par ailleurs en contrat avec Enercon (voir cette fameuse confortable branche !) est que les infrasons (de signature éolienne – c'est quand même précisé !) sont au-dessous du seuil de l'audition !

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Quant aux ondes électromagnétiques, l'étude élude leur dangerosité en disant que nous sommes baignés d'ondes et bla-bla, un peu plus un peu moins… Ce ne sont pas les rédacteurs de ces lignes qui vivront dessous ! Ces ondes m'ont rendue, à la longue, électrosensible, ce sont bien elles qui me grésillent dans la tête. Et avec ces éoliennes Enercon, fonctionnant en permanence, le repos du corps comme du cerveau est impossible.

Il est évident que les belles brochures ne mentionnent pas tous de ces inconvénients.

Année 2016 – bilan de nuit(s) sans infrasons et sans radiofréquences à Péré = UNE NUIT !

Ce n'est pas parce-que l'on ne le sait pas ou que l'on ne les ressent pas physiquement que ces ondes n'agissent pas sur votre organisme. C'est cependant une torture pour ceux qui les ressentent.

Aucune documentation médicale, pourtant abondante sur le sujet, n'est jointe aux documents de l'enquête publique. Ci-joint le rapport dr Allary, un simple médecin généraliste, qui décrit le syndrome éolien. (je confirme tous ces effets)

- Maux de tête
- Troubles du sommeil
- Acouphènes.(bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner)
- Vertiges
- Problèmes de concentration et de mémoire
- Irritabilité ou angoisse, voire syndrome dépressif
- Fatigue persistante
- Tachycardie

Ressortant de nombreuses communications scientifiques en provenance du Canada, des Etats-Unis, Australie, Allemagne…

Suit le témoignage du docteur Allary, adressé à son député. Ci-joint également le dernier article de J.-Pierre Riou, sur Economie Matin. Les conférences de Mariana Alves-Pereira dont il est question sont à votre disposition à la mairie de Landrais – (expédié le 10/01/17) – A regarder en plein écran pour bénéficier des sous-titres permettant une meilleure compréhension, opter pour la nouvelle version qui vient d'être traduire en français -

Cet article résume les recherches du docteur N. Branco, colonel et médecin chef de l'industrie aéronautique Portugaise (OGMA) (forces aériennes militaires), après le décès d'un technicien, faisant suite à une série de décès dans les mêmes conditions. De plus, un fort taux d'épilepsies « secondaires » : 10 % du personnel était atteint- contre 2 pour mille, d'épilepsie d'origine génétique, dans la population globale Il a alors recherché les causes de ces décès et de ces maladies, et a mis en évidence la responsabilité des infrasons et basses fréquences.

Ceci remonte à 1980, le docteur Mariana Alves-Pereira poursuit aujourd'hui ces recherches. Ces faits sont anciens et parfaitement documentés, mais occultés par ceux que cela dérange !

(A noter que le diagnostic du médecin des urgences, un monsieur de plus de 70 ans, auquel je n'ai pas détaillé mes problèmes, étant donné l'état dans lequel je me trouvais, j'ai seulement répondu à sa question : « et le sommeil ? » : je suis électrosensible, je perçois les infrasons, et j'habite à Péré. Il a alors hoché la tête : puis énuméré : « maux de tête permanents, migraines, sommeil impossible, fatigue, épuisement ». Lorsque, suite à ses recommandations pour mes problèmes, il a ajouté : « si vous ressentez des décharges électriques au niveau du bras gauche et une perte de sensibilité, il faudra revenir passer un scanner », c'est alors seulement que j'ai pensé à lui demander : ces infrasons produisent des décharges électriques dans mon cerveau quel est le risque ? Il n'a pas été étonné par ces décharges électriques. « Après une exposition, il a réfléchi un peu – disons 10 ans, vous risquez de devenir gaga ou sujette à des crises d'épilepsie ! C'est la raison pour laquelle vous êtes en danger, et déjà handicapée… »

Excellent nouvelle ! Qui réparera ? Qui a répondu à mes SOS ? Personne. Une fois les turbines plantées on se lave les mains des conséquences, autant le promoteur que les services de l'Etat. C'est tout simplement honteux ! (voir l'amiante, le sang contaminé, le Médiator !)

La Dréal élude ces ***petits*** inconvénients.

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B.

Pollution visuelle :
Notre paysage est massacré, saccagé, par ces monstres hors normes, dans des paysages agricoles de palines, sur accord, bénédiction de l'Etat. Plus aucune retenue ne peut se justifier. Etant donné le coût de ces projets n'aurait-il pas été plus sage de reculer le village de 30 kms ? Toujours sur la chaîne You tube Chanel regardez la courte vidéo allemande, concernant le livre sur l'étude détaillée du carnage des paysage réalisé par l'éolien. (geopferte landschaften), je cite deux phrases : « la transition énergétique … plus grande tentative d'escroquerie depuis la seconde guerre mondiale » : Jorg Rehmann, journaliste) ou :
« népotisme, argent gaspillé…payé par les collectivités... ça pue vraiment la corruption !… pour ne même pas réduire les émissions de CO2 ! » Dr Kino Paech, chercheur en économie et développement durable

La vidéo est très explicite. Envoyée à votre intention en mairie de Landrais le 5/01/17 à 14h46 -

Ce serait à montrer à la Dréal qui cite en exemple l'Allemagne, le Danemark etc… seulement pour les aspects *dits positifs*, jamais on ne mentionne le versant nord. « *A beau mentir qui loin qui vient de loin* »

On peut lire dans le dossier : « *un des enjeux du projet est sans doute de s'harmoniser mieux en taille et en forme avec les parcs de St-Crépin, Marsais et Bernay-St—Martin* » !
Pour le cobaye vivant dessous la meilleure harmonisation serait solutionnée par quatre pains de dynamite ! Rendre à la nature sa virginité. Eliminer cette dégradation. Nettoyer notre environnement.

« *Elles donneront de l'ampleur au parc actuel sans chambouler pour autant le paysage perçu qui les absorbera sans problème visuel majeur.* »
De l'ampleur nous n'en demandons pas, nous demandons du vide.
Le paysage ne veut ni ne peut pas absorber ces monstres, 144 m de haut, hors gabarit. Le plouc vivant dessous n'a déjà pas absorbé les horreurs de 133 m, visibles de plus de 30 kms à la ronde, donc pas « absorbées » ! inutile d'en planter d'autres ! Et ces clichés, « *on les verra un peu de là, on les verra plus d'ailleurs, du clocher de Genouillé, ou du château de Surgères, mais elles resteront alignées et bla-bla* », **JAMAIS** le rédacteur – bien payé – n'a envisagé que **DESSOUS** vivent des êtres humains à peu près correctement pourvus de cinq sens. Il n'est pas envisagé que les impacts les plus néfastes s'adressent en premier lieu à ceux que l'on spolie allègrement et les torturant ! Ils subissent les effets stroboscopiques, et ce ne sont pas non plus des vues de l'esprit, nous sommes dans le concret, personne ne peut plus nous rabattre le caquet comme à des morveux de maternelle qui ne savent pas de quoi ils parlent. Les experts ont changé de camp, nous sommes devenus les experts, c'est nous qui détenons le savoir ! Nous avons payé nos études au détriment de notre santé !

Nous lisons avec sidération qu'il faut planter des arbres pour camoufler le désastre ! (mettre la poussière sous le tapis !) Ces plantations d'arbres préconisées, l'avaient déjà été en réponse à la SPEFF avant l'implantation de cette maudite centrale de Péré, au lieu de cela : TOUS LES ARBRES ONT ETE COUPES ! Toutes les haies rasées, **et ce dans l'urgence !**

STOP au baratin !

Dévaster les paysages pour planter des machines à torturer les gens, voire les tuer à petit feu, telle est la logique en cours ! Brader son pays au premier marchand qui passe. Sacrifier les efforts de plusieurs générations en les ruinant sur leur patrimoine, tout en prônant que c'est légal, que « nous » voulons une société bienveillante, que « nous » sommes pour l'égalité, la fraternité mais écraser sans pitié les petits.

Madame la Ministre de l'Environnement et de l'Energie, pourtant si prompte à « s'apitoyer sur la misère du monde » a joué la grande étonnée lors d'une émission matinale à France Inter (manquant de me faire étouffer en avalant mon thé de travers !) lorsqu'une personne l'a interrogée sur les distances ridicules des éoliennes par rapport à la maison de son fils. Madame Royal a joué une scène digne de la Comédie Française ! Elle ne savait pas !

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Or son intervention à l'Assemblée Nationale a été filmée lorsqu'elle a fait son forcing pour contrer le vote du Sénat pour le recul à 1000 m (distance dérisoire) des éoliennes par rapport aux habitations. Cette séquence ayant été filmée est visible sur You Tube. Sans commentaire !

Intérêt de la production éolienne :
En cette période hivernale et où certains de nos réacteurs nucléaires sont à l'arrêt, qu'entendons-nous en boucle, à la radio, à la télévision ? Dans nos journaux aussi. Quel coût pour cette campagne anxiogène ? Il faut éteindre nos appareils en veille, baisser la température de nos logements de 1°, programmer les machines à laver la nuit etc… nous sommes tous raccordés au même réseau, (à qui la faute ?) nous devons nous montrer solidaires. Il faut que « Corinne à Toulouse éteigne… pour que Pierre à Sedan puisse se chauffer !
En fait nous risquons le black-out ! C'est le nucléaire qui soutient le réseau Européen et les 7000 éoliennes implantées ne nous sont d'aucun secours, sur le long terme, elles peuvent, provisoirement, pour quelques heures, produire, mais dès que le vent tombe c'est terminé, et ce quelles que soient leurs performances, sans vent elles ne servent à rien (sauf à Péré, car elles utilisent alors l'énergie nucléaire, c'est clairement avoué dans le compte-rendu de Monsieur Bousquet. « en 2014 elles ont tourné 96 ,4 % du temps, arrêtées seulement pour la maintenance – donc de jour et main d'œuvre étrangère – ou lors de ruptures d'approvisionnement d'ERDF ! » On ne peut pas mieux dire, d'ailleurs suite à mes observations, les comptes-rendus suivants sont restés top-secret.

A noter que les PV ne peuvent produire la nuit, or l'hiver, période où nous avons le plus besoin d'énergie, les nuit sont très longues et… quotidiennes !
Les EnR sont la solution erronée au problème posé.
N'en déplaise à la Ministre, prompte – comme toujours, pas un jour sans une intervention médiatique doit être sa devise ! : les EnR renouvelables ont produit autant que 8 réacteurs nucléaires ! En annexe l'analyse des spécialistes, autrement plus qualifiés.

Stop au supplice infligé aux riverains, **surtout par les éoliennes Enercon,** car si aucune ne peut se justifier celles-là devraient entraîner le fabricant, et son VRP Feldmann devant les tribunaux pour crime contre l'humanité, et les instances d'Etat ayant permis ces implantations sans s'être suffisamment documentées en amont, ainsi que les maires ayant accepté pour une poignée d'€uros de sacrifier leur population, la comparution pour complicité.

La Ministre de l'Environnement et de l'Energie vient **ENFIN,** ce 26 Janvier, par décret, faisant suite au combat d'Irène Frachon, de créer la **Commission des Alertes Santé** : Commission Nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement.
Il est parier que de tout le pays remonteront les plaintes, qui jusqu'à présent n'ont pas été entendues. L'ANSES a reçu une centaine de témoignages de riverains, en 2014 et devait rendre un rapport fin 2015. Ce rapport est réclamé par des sénateurs, mais l'ANSES joue obstinément l'Arlésienne. Trop défavorable à l'éolien industriel ou au manque de respect des distances qui devraient être adoptées ?

Dans l'attente de votre avis, favorable sans doute, car l'industrie allemande doit continuer d'engranger des bénéfices, n'est-ce pas là l'essentiel ? Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en mes salutations.

En annexe : délibération conseil municipal de Péré et planning des opérations
- document sur la santé du dr Allary
- article de Jean-Pierre Riou publié par Economie Matin
- divers courriers personnels preuves de mes appels au secours.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERE

N° 08/2003

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	09
Votants	10

L'An deux mil trois et le 15 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Péré, régulièrement convoqué en date 10 avril 2003, s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Régis SIMONNEAU, Maire.

Etaient présents : M. SIMONNEAU, M. RAVON, M. RABILLER, Mme JUIN, Mme GAGNEUR, M. LEMASSON, Mme LLEU, Mme VAUTARD, Mme THIEL, M.PINAUD.
Madame Annie VAUTARD, absente, avait donné pouvoir, pour la représenter et voter, à toute décision concernant la réunion à Monsieur Claude RAVON, 1er adjoint.
Absente excusée : Melle GRILLET.

M. PINAUD a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET DE REVISION DU P.O.S SUITE A UNE ETUDE DE PARC EOLIEN :
Suite à la précédente réunion, le Conseil Municipal a rencontré le responsable de l'étude, et peut maintenant se prononcer sur la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas sur l'implantation du parc éolien qu'il demande l'approbation du conseil Municipal mais sur la révision et la modification du plan d'occupation du sol, sachant toutefois que si celui-ci n'est pas modifié le projet sera abandonné.
Il précise que cette modification n'est qu'une anticipation à la révision qui est envisagée pour la fin de l'année.
Monsieu le Maire donne lecture de l'article 4 de la zone NC1 du P.O.S. et demande le vote des membres du Conseil Municipal.
Après un vote à bulletin secret le résultat est le suivant :
VOTE
Blanc : 1
Non : 1
Oui : 8
La majorité étant obtenue, Le P.O.S. sera modifié et révisé avec le concours de la D.D.E.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Péré, le 20 mai 2003
Le Maire, Régis SIMONNEAU

Mr RAVON adjoint = bénéficiaire
Mr Rabiller " = idem
Mme Gagneur = fils Claude bénéficiaire
Mr Pinaud = fermier de Mme Bourjoin Eolienne E3

2

M. SIMONNEAU RÉGIS
MAIRE DE PERE

Péré, le 31 août 2004

OBJET : projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune
Enquête Publique

Madame, Monsieur,

Monsieur Le Préfet par arrêté vient de prescrire l'enquête publique relative à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de notre commune.

Dans un souci d'information la plus complète, je tiens à m'adresser à chacune et à chacun d'entre vous par ce courrier, je voudrais tout d'abord vous rappeler l'historique de ce dossier et la procédure en cours :

- novembre 2002 premier contact avec la Société REE (Régie d'Energie Eolienne) par l'intermédiaire de son gérant M.Feldmann.
- Décembre 2002 réunion en Mairie avec les propriétaires fonciers du site envisagé.
- Mars 2003 présentation au conseil municipal de l'étude pré diagnostique
- Avril 2003 avis favorable du conseil municipal à la majorité absolue et accord sur la modification du règlement du POS (Plan d'Occupation des Sols) zone NC (agricole).
- 25 avril 2003 réunion d'information publique à la salle communale en présence des autorités compétentes (DDE. Comité Régional éolien) environ 100 personnes présentes, avec débat.
- Septembre 2003 conformément à la demande de travaux déposée en mairie autorisation de pose d'un mât de mesure du vent (hauteur 65 mètres).
- Novembre 2003 dépôt du permis de construire (4 éoliennes)
- Mai 2004 avis favorable de toutes les commissions concernées (DDE. DIREN. DDASS. SDAP.Aviations civile et militaire et autres servitudes
- Août 2004 Arrête d'enquête publique de M. Le Préfet.

En plus des annonces publiées dans la presse et de l'affichage sur les panneaux officiels (article 5 de l'arrêté) j'ai décidé d'adresser à chaque foyer de notre commune cet avis.

Un tel projet suscite beaucoup de questions légitimes, les documents de l'étude d'impact (étude acoustique, expertise faune flore, étude paysagère etc...) et la présence du commissaire enquêteur permettront je l'espère de répondre à vos interrogations.

Je suis très attaché comme l'ensemble des élus, à ce que chacune et chacun d'entre vous consulte ces documents. Je vous conseille également, comme un parc éolien est en cours d'installation dans une commune très proche ST CREPIN de vous y rendre pour constater vous-même sur place la réalité de ce qu'est une éolienne.

Que l'on soit favorable ou opposant à un tel projet, notre réflexion doit toujours être objective, les idées reçues ne sont jamais très bonnes. Je souhaite que le débat déjà ouvert soit le plus large possible et se déroule dans le meilleur esprit, ce dont je vous remercie.

A bientôt,

P.J : Avis d'Enquête

Maladie des éoliennes: Témoignage médical

Courriel du Docteur Pierre Allary à son député

Cher Monsieur.
Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine,et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.
En tant que médecin du secteur ,on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes,bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrôme éolien,décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.
Les symptômes du syndrôme éolien sont:
1- Des maux de tête.
2- Des troubles du sommeil.
3- Des acouphènes.(bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
4- Des vertiges.
5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
6- Une irritabilité ou de l'angoisse,voire des syndrômes dépressifs.
7- Une fatigue persistante.
8- De la tachycardie.
De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.
En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil ,les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.
Habitant,moi-même LESTERPS,à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars,des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc;symptômes qu'elle n'avait pas auparavent et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.
Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.
Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entrainent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.
Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.
J'ai abordé très succintement les problèmes médicaux chez l'homme,mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.
Je n'aborde pas non plus les degâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)
Je n'aborde ,pas non plus la dégradation du paysage,qui est une des seules richesses de nôtre région,et qui, jusqu'à présent,était pourvoyeur de tourisme.
Pas plus que la la dévaluation de nôtre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération,ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur nôtre secteur.
Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.
Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LERTERPS.

ECONOMIE MATIN DU 10 JANVIER 2017

L'intrusion d'éoliennes géantes dans des environnements calmes, est à l'origine de milliers de publications concernant les effets sanitaires néfastes de celles-ci sur les populations exposées de façon chronique à leurs bruits, infrasons, mouvements permanents et flashes lumineux.

La Royal Society of Medicine en a répertorié les symptômes. Parmi ceux-ci, ceux liés aux basses fréquences et infrasons semblent capables d'entrainer des effets à de très grandes distances, et provoquer des sensations d'angoisse, ainsi que les symptômes du mal des transports, liés à la similitude de leurs fréquences inférieures à 1 Hz, le « pic nauséogénique » se situant à 0,167Hz (Griffin 1990).

La maladie vibro acoustique

Parmi les symptômes éventuels, ceux regroupés sous le nom de maladie vibro acoustique, ou vibro acoustic disease (VAD), ont fait l'objet d'une étude systématique par une équipe portugaise depuis plus de 30 ans. Mariana Alves Pereira, qui coordonne ce travail, a publié sur le sujet 185 études dans différentes revues scientifiques.

A peine revenue d'une mission en Australie, elle vient de rendre publique, le 14 décembre dernier, la vidéo de son éloquente intervention au Danemark. https://www.youtube.com/watch?v=I5BV8QSR2Ic&feature=youtu.be

Après les vingt premières minutes destinées à expliquer pourquoi les basses fréquences et infrasons peuvent représenter de considérables pressions, sans que l'oreille ne les décèle, ni que les mesures utilisant la pondération A (dBA) n'en révèle l'importance, M. Alves Pereira y retrace l'historique de ses recherches. Le présent article propose de résumer cette rétrospective.

Les basses fréquences et infrasons qui provoquent la mort

En 1980, le médecin colonel Nuno Branco a été nommé médecin chef de l'industrie aéronautique portugaise (OGMA) qui appartient aux forces aériennes militaires. Après le décès suspect d'un technicien lors d'essais, à différents régimes, d'un appareil sur le tarmac, le Dr Branco apprit que cet accident n'était pas le premier au sein de cette équipe. Il consulta alors l'ensemble des archives médicales et fut surpris de constater que 10% de son personnel était atteint d'épilepsie, alors que la moyenne n'est que de 0,2%.

Entre 1980 et 1986, il publia les résultats de ses investigations sur les conséquences uniquement neurologiques de l'exposition aux très basses fréquences et infrasons. En 1983, il n'eut pas l'autorisation de la famille pour autopsier un nouveau technicien décédé dans les mêmes conditions.

Ce n'est qu'après la demande expresse d'une nouvelle victime, qui se sentait parvenu à sa dernière extrémité, qu'il put enfin pratiquer une autopsie. Il découvrit alors avec surprise que les symptômes n'étaient pas uniquement neurologiques mais consistaient également en un épaississement anormal du péricarde et des artères. Il décela également une fibrose des poumons et les traces de 12 infarctus, le dernier d'entre eux ayant provoqué la mort. Le problème pulmonaire fut, à l'époque, attribué au tabagisme ou aux émissions polluantes des avions.

L'anatomo-pathologie

En 1993 l'équipe médicale coordonnée par N.Branco et M.Alves Pereira put entreprendre des études cliniques systématiques sur les conséquences sanitaires de l'exposition aux très basses fréquences, infrasons et vibrations, à travers des expérimentations en laboratoire sur des rats et comparer les modifications spécifiques des tissus avec celles observées lors de l'autopsie du technicien de l'OGMA. Comparaison qui mit en évidence la stricte similitude des modifications, notamment sur les cellules du tissu pulmonaire.

Cherchant les symptômes de l'évolution du VAD, l'équipe reprit les dossiers des 306 techniciens, puis en éliminèrent ceux qui comportaient des antécédents cardiaques ou infectieux; problèmes de drogue quelconque ou d'alcool, pour n'en retenir que 140 « sujets sains ». Leur suivi mit en évidence l'apparition de séquelles d'infarctus chez la moitié du groupe retenu, après 4 ans d'exposition aux basses fréquences et infrasons! Les infections de la gorge, douleurs à la poitrine et fatigue anormale affectaient également 70 des 140 sujets, sains à l'origine de l'étude.

Depuis, d'innombrables publications dans des revues scientifiques ont conféré à leur travail une autorité incontestée dans ce domaine, notamment en faisant officiellement reconnaître le VAD en tant que maladie professionnelle du personnel navigant portugais et en mettant en évidence de façon incontestable les modifications cliniques des tissus entraînées par l'exposition aux basses fréquences et infrasons et le protocole d'investigations permettant de déterminer incontestablement si des tissus avaient subi, ou non, une exposition significative à ces fréquences.

L'exposition chronique à des niveaux moindres

C'est à l'occasion d'une étude concernant les effets des basses fréquences et infrasons d'un terminal de silos à grains que l'équipe constata l'ensemble de ces symptômes cliniques sur les riverains. Ce qui fut une surprise, car la puissance sonore était bien moindre. Mais contrairement aux pilotes de l'armée portugaise, c'est de façon chronique que les riverains y étaient exposés, pendant leur sommeil et, avant même la naissance, pendant la période de gestation. Ces modifications cliniques, caractéristiques du VAD, étaient notamment aussi importantes au niveau du péricarde de l'enfant de 10 ans que de ceux de pilotes de 60 ans. ?

Plus tard, l'équipe Branco-Alves Pereira fut contactée pour des troubles concernant une famille d'éleveurs de chevaux ainsi que les chevaux eux mêmes et dont l'habitation se trouvait à proximité d'éoliennes. Les différents symptômes et aspects cliniques du VAD furent observés sans aucune ambiguïté chez chacun des membres de la famille et les infrasons et très basses fréquences, qui firent l'objet d'enregistrements, se révélèrent d'une valeur supérieure à celle du cas des silos à grains.

La mère et le fils, qui déménagèrent alors, se portèrent ensuite de mieux en mieux, tandis que la santé du père, resté pour les chevaux, ne cessa de se dégrader.

Un communiqué sans ambiguïté

Cette étude fut présentée en 2010, au congrès international sur les sons de basse fréquence d'Aalborg, après l'avoir été, une première fois en 2007, au congrès international Internoise d'Istanbul. Le communiqué de presse, publié à cette occasion, concluait alors: « Ces résultats irréfutables démontrent que les éoliennes à proximité des milieux habités produisent un environnement acoustique favorable au développement du VAD pour les riverains. » Les conclusions de cette étude ont entraîné la décision de la Cour Suprême du Portugal du 30 mai 2013 DecisionNo. 209/08.0TBTVD.L1.S1.ordonnant le démantèlement des éoliennes.

Les carences des mesures de précaution

En France, dans l'attente des conclusions de l'ANSES concernant l'impact sanitaire des basses fréquences et infrasons des éoliennes, l'absence de prise en compte de cette problématique tente de se justifier par l'évocation du rapport de mars 2008 de l'AFSSET pour qui : « A l'heure actuelle, il n'a été montré aucun impact sanitaire des infrasons sur l'homme, même à des niveaux d'exposition élevés ». Affirmation étonnante qui illustre notamment l'avis du rapport parlementaire de mars 2008 sur la question, qui considère qu' « Il est, en revanche, regrettable que l'AFSSET (...) n'a pas été en mesure de se forger une opinion scientifique fondée sur une analyse indépendante. »

Les effets des infrasons sur la santé sont en effet connus depuis le milieu du siècle dernier avec les recherches du Pr V. Gavreau, suscitées par les nausées migraines et vertiges qu'un simple ventilateur dans une conduite d'aération voisine avait provoqués à son équipe. Selon l'INRS, « En milieu industriel, ce sont principalement les machines tournantes lourdes qui sont connues pour leur émission infrasonore ». La taille gigantesque de son rotor fait de l'éolienne industrielle l'archétype de la machine à produire des infrasons dans l'environnement. Ceux-ci sont décelables bien au-delà de 10km.

Il s'avère donc que c'est également du bon fonctionnement du système cardio-vasculaire de dizaines de milliers de riverains, exposés de façon chronique aux très basses fréquences et infrasons des éoliennes, qu'il est question. Gageons que si un scandale éclate, il sera difficile de plaider l'ignorance.

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie

17 700 – Péré

9 CORE

Madame La Maire
Adjoints et conseillers Municipaux
Mairie

17 700 – Péré

Péré le 25 Février 2015

Copie SAS les Eoliennes de Péré

Madame la Maire,
Mesdames Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux,

C'est avec grand plaisir que j'ai lu le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.
Une nouvelle m'a particulièrement réjouie. Eh oui parfois c'est un plaisir d'apprendre de bonnes nouvelles !
Nos éoliennes tournent plus de 95 % du temps ! Qui irait le nier ?
Elles produisent au KW près ce qui avait été prévu, et alimentent à l'habitant près, le nombre de foyers qu'elles étaient supposées alimenter.
Des chiffres ronds, tels qu'annoncés lors de la propagande. Magnifique !
Tenir ainsi les objectifs est ADMIRABLE !
De quoi envoyer ce programme de gestion à tous les Etats qui ne parviennent pas à tenir le moindre de leurs engagements.

Mais que cachent ces chiffres en terme de taux de charge, ce qui nous importe pour prouver la rentabilité de l'éolien. Car qu'elles tournent dans le vide en brassant de l'air et en empoisonnant nos vies plus de 95 % du temps, si c'est physiquement constatable n'est cependant pas physiquement acceptable.

En année pleine = 8760 H
Puissance installée = 8000 KW
En pleine puissance elles auraient dû produire : 70 080 000 KWh
Elles ont produit : 15 000 KWh = 21,4 % du taux de charge

En dessous de ce qui est communément admis à savoir 25 %
(La production est fonction du cube de la vitesse du vent et est nulle en dessous de 4m/s.)

Ce qui importerait l'habitant dans un rayon de 10 kms, zone de nuisances par les infrasons, ce qui serait une nouvelle vraiment positive, ce serait de mettre un terme final et définitif au fonctionnement de nuit. Ou de déplacer tout le village à une bonne douzaine de kilomètres en direction de l'ouest.

Veuillez croire, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, en mes sincères salutations.

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie
17 700 - Péré
Présidente du Collectif Victimes des Eoliennes

COPIE

Direction du Développement Durable
Direction des Infrastructures - Annexe de Saintes – Rue de l'Alma

17 100 – Saintes

RAR

Péré le 17 septembre 2015

A l'attention de Madame Cécile David

Madame,

Je fais suite à votre réponse du 10 courant, laquelle m'a fortement étonnée puisque j'avais écrit à Monsieur Dominique Bussereau, Président du Conseil Général de la Charente-Maritime, duquel, bien évidemment , j'attendais une solution concrète et rapide à mes problèmes d'intolérance aux infrasons éoliens de la centrale de Péré.

C'est très aimable à vous d'avoir pris mon dossier en charge, sur ordre, je présume, du Président du Conseil Général, pour m'apporter des paroles réconfortantes, mais sans solution effective.

Je vous joins copie du courrier adressé à Madame la Préfète à laquelle je demande que les éoliennes soient arrêtées la nuit de 22 H à 7 H du matin pour permettre le repos aux riverains, ce qui est un droit majeur et fondamental, ainsi que légal.

A défaut , je demande au Conseil Général, qui perçoit des subsides non négligeables de cette centrale éolienne, et qui possède des locaux vacants, logements de fonction par exemple, de me reloger. Je précise que j'ai un chien, cinq chats et deux poules, qui doivent me suivre, ne tenant pas à avoir des ennuis avec la SPA, j'ai de ce fait besoin d'un jardin.

Je vous rappelle qu'il y a urgence, je suis totalement intolérante aux infrasons. Je perçois les vibrations, plus un effet que je qualifie de casque électrique ou transformateur électrique en permanence, quels que soient le sens et la force du vent, un bruit spécifique à l'éolienne, qui varie lui, avec le sens du vent et le taux hygrométrique, ce son est usant. Si je parviens à m'endormir je me réveille en sursaut, en sueur, après deux heures maximum de mauvais sommeil, avec soit des nausées, soit le cœur oppressé. J'ai déjà fait une chute et me suis cassée le nez, je n'ai plus le courage, étant épuisée par sept ans de ce supplice, de partir de nuit, pour dormir dans un coin reculé de campagne sur une mauvaise banquette de voiture. J'ai 65 ans et ces acrobaties ne sont plus de mon âge.

Je n'ai pas, pas plus que quiconque d'ailleurs, à subir les inconséquences de l'Etat. L'implantation de ces machines à cet endroit n'avait aucune raison d'être, le poste de raccordement se trouve au Thou, soit à plus de 10 kms. Nos élus les voulaient, l'Etat n'a pas contrôlé les délibérations par lesquelles ces personnes se sont votées une rente, méprisant ainsi leurs administrés. Il faut assumer cette situation.

En vous remerciant par avance de faire le nécessaire afin que je puisse m'adapter au plus vite à un autre environnement. Je vous prie de croire, Madame, en mes sincères salutations.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1/

La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat

Ségolène Royal

Paris, le 14 mars 2016

Madame,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'installation d'éoliennes à proximité de votre habitation. Vous faites part des conséquences qui en découlent sur votre état de santé et sur votre qualité de vie.

Sensible à votre témoignage, je transmets votre envoi au préfet de la Charente-Maritime, représentant de l'Etat au niveau local, en soulignant le sens de votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Ségolène Royal

Ségolène ROYAL

Madame Ghislaine SIGUIER
7 rue de la Mairie
17700 PÉRÉ

Resté sans aucun effet
Mêmes causes identiques
Rien de changé

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie
17 700 – Péré

12

Madame la Ministre de l'Environnement, de
l'Energie et de la Mer
Hôtel de Roquelaure 246 Bd St—Germain

75 007 – Paris

COPIE

Péré, le 17 Juin 2016

Madame la Ministre,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'attention que vous avez bien voulu porter à mon courrier du 29 février dernier et votre appel à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, en date du 14 mars dernier, concernant les nuisances éoliennes de Péré.

J'attirais votre attention sur le fait que je suis sensible aux infrasons éoliens, aux ultrasons, à la Wifi. Depuis l'installation des quatre éoliennes qui bordent le village, il y aura huit ans cet automne, ma vie est devenue un enfer.

Par malchance ce type d'éoliennes : Enercon E66 tournent en permanence (96,4 % du temps), arrêtées seulement pour la maintenance : de jour, ou lorsque ERDF n'alimente pas cette installation. (source : rapport de l'exploitant adressé à la mairie en 2015 publié dans le compte-rendu municipal)

Une éolienne produit entre 1500 et 2000 H/an. (Président d'Engie/Cash investigation) 2000 H c'est dans l'Aude où les vents sont très constants, en Charente-Maritime ce serait plutôt 1500 H/an. Une année comporte 8760 H. Arrêt = 315 H/an. Pendant 6945 H/an, elles ne produisent pas d'électricité, mais en consomment pour tourner. Le riverain lui, subit pendant ces **6945 H/an leurs nuisances infrasonores** ou **sonores**, chaque fois qu'un peu d'humidité est présente dans l'air.

Pouvez-vous Madame la Ministre m'indiquer à quel moment de l'année une personne sensible aux infrasons peut-elle se reposer ? Des mots pour des maux ne peuvent remplacer l'expérience. Que diriez-vous, Madame la Ministre, d'un échange citoyen de résidences pendant un an ? Subir ainsi la répétition permanente de ces nuisances pourrait faire évoluer votre point de vue.

Je vous rappelle :
~~Article~~ 1.6. **R 1334-31 du Code de la Santé Publique** : « aucun bruit ne doit, par sa **durée**, sa **répétition** ou son **intensité,** porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde…. »

1.8 Article 1382 du Code Civil : « tout fait quelconque qui cause à autrui un **dommage,** oblige celui par ~~la faute duquel il est~~ arrivé, à le **réparer**. Le propre de la responsabilité civile est de rétablir aussi exactement que possible l'équilibre détruit par le dommage et de replacer la victime dans la situation où elle se serait trouvée si l'acte dommageable n'avait pas eu lieu. « Arrêt rendu par la Cour de Cassation le 28/10/1954 –

Je vous demande Madame la Ministre de faire restituer le calme qui régnait dans ce petit village avant l'arrivée des éoliennes, ~~en~~ demandant leur **démantèlement** en cas de dérangement, tel que vous l'avez vous-même proposé à l'Assemblée Nationale, lors du vote pour le rapprochement des éoliennes à 500 m des habitations.

En ce sens vous rendrez justice aux citoyens, compte-tenu des innombrables manquements à la législation lors de l'instruction du dossier : éoliennes de Péré. A savoir : 2 adjoints sont directement bénéficiaires en tant que bailleurs, le fils d'une conseillère municipale est bénéficiaire pour partie ainsi

qu'un conseiller municipal, en tant que fermier d'un bailleur. Un des adjoint possédait en outre la voix d'une adjointe absente. Au total : cinq voix aux mains de personnes concernées par le projet. Ces personnes ont pris part au vote lors de la délibération pour modifier le POS, qui n'avait d'autres buts que de permettre l'implantation du parc éolien et ce, plusieurs mois après les accords pris avec le « promoteur ». (selon le document municipal distribué aux habitants indiquant le déroulé des opérations)

Le maire, natif du village ne pouvait ignorer que les bénéficiaires se votaient une rente, et il ne pouvait ignorer l'illégalité de ce vote ayant été précédemment adjoint alors qu'un cas similaire se serait produit si le maire de l'époque n'avait pas veillé au respect de la loi. Le maire a fait la promotion de ce parc éolien, « c'est une décision personnelle », il a menacé de « retour de bâton tout opposant », il est coupable de prosélytisme. Il ne pouvait donc prendre part au vote lors de cette délibération.

Le Commissaire enquêteur a tenté d'éluder les objectifs du projet, nous avons dû revenir près de lui en groupe afin qu'il consente à nous montrer les plans… mais les plans, selon lui, ne représentaient pas forcément des éoliennes, mais peut être des zones de lagunages, des antennes relais etc… (noté dans l'enquête publique). Ce Commissaire enquêteur n'a tenu aucun compte des observations des personnes qui se sont exprimées.

Les services de la Préfecture ont « omis » de contrôler la délibération…

De ce fait, et sans développer les autres « **irrégularités** » ayant émaillé cette longue saga, cette délibération n'a aucune légalité.

Porter plainte pour **recel de prise illégale d'intérêts** tel que cela m'est conseillé, n'est pas mon but prioritaire, car seuls les corrompus seront punis, pas le corrupteur. Si cet individu n'était pas venu habiter dans notre village le temps de la mise en oeuvre de ce projet, aucune des personnes incriminées ne seraient aujourd'hui dans cette délicate situation. Il ne peut y avoir corrompus sans corrupteur. Le coupable sortirait la tête haute de ce recours, comme c'est le cas pour la société Boralex à Ally-Mercoeur.(43)

Cette stratégie éliminée, et afin que règne l'équité, ne reste plus que le dépôt de plainte auprès du Procureur de la République afin que cette délibération soit annulée, et ce publiquement avec les conséquences déplorables dont les professionnels de l'éolien souhaiteraient certainement se passer, étant donné le peu de respect et de considération dus à leurs méthodes d'intimidation, de harcèlement pour obtenir gain de cause, sans parler de leurs mensonges éhontés ! (« les éoliennes ne font pas plus de bruit qu'une conversation dans la pièce voisine, ne produisent pas d'infrasons et autres billevesées »). J'ajoute que ce parc éolien est situé à environ 10 kms de l'épicentre du tremblement de terre qui a secoué notre région tout dernièrement, et présente de ce fait un risque pour la population.

Faudra-t-il Madame la Ministre, que, excédée par des années de privation de sommeil, j'en arrive, après des **demandes réitérées** à Monsieur le Préfet, à la Dréal, à Madame la Ministre de la Santé et à vous même, de faire arrêter les éoliennes lorsqu'elles ne produisent pas, et toutes les nuits, de 22 H à 7 H du matin comme le veut la législation afin de respecter le repos des riverains, faudra-t-il donc finalement en venir à cette **dernière solution** ? A toutes fins utiles j'ai déjà pris les contacts nécessaires et transmis les pages sensibles de ce dossier à un cabinet d'avocats.

En vous remerciant par avance pour votre action rapide,
Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en mes très respectueuses salutations.

Copies :
Dréal Poitou-Charentes
Préfecture de Charente-Maritime
Cabinet d'avocats

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie
17 700 – Péré

µ COPIE

Monsieur Le Préfet
Préfecture 38, rue Réaumur

17 000 – La Rochelle

Copie Madame la Ministre de la Santé -

Péré, le 30 septembre 2016

Objet : nuisances anormales du parc éolien de Péré

Monsieur le Préfet,

Je suis au regret de revenir sur ce problème, incessant et non résolu des nuisances éoliennes, en particulier concernant les infrasons émis.

Depuis la mise en fonctionnement des aérogénérateurs ma vie de riveraine est un enfer. Les nuisances sonores au commencement se sont avérées très pénibles pour nous, ruraux, qui avions choisi une vie au calme, et ce malgré les inconvénients inhérents à ce genre de « désert ». Ce vacarme inhabituel a sonné le trépas de notre seul luxe : le calme. On se demande d'ailleurs pourquoi cette implantation si proche d'un village, lorsque, comme chacun peut le constater, des étendues agricoles sans aucune habitation auraient pu recevoir ces machines sans dommage. Le poste de raccordement EDF se situant au Thou, soit à une dizaine de kilomètres de Péré, rien ne pouvait motiver ce choix géographique.

Peu à peu, au fil des expositions à ces machines je suis devenue très sensible aux infrasons que je perçois en permanence, me causant une liste de maux dont le moindre ferait frémir nos « décideurs » bien certains, eux, de ne jamais être contraints de s'exposer à ce genre de supplice.

Je vous joins copie de ma lettre à l'OMS dans laquelle j'ai tenté de rendre compte, le plus précisément possible, de la survenue de ces maux, sans m'éterniser sur leur fréquence, puisqu'ils sont quotidiens, répétitifs. A ce jour, en fin de semaine 39, au trois quart de l'année civile, nous n'avons obtenu qu'une seule nuit sans infrasons (le 22 juillet dernier). Si toutes les nuits sont éprouvantes, ces dernières ont été un cauchemar.

- Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, m'affirmer que cette situation est légale ? Qu'il est bien normal de torturer ainsi des citoyens à leur domicile nuit et jour à longueur d'années ?
- Qu'une seule nuit sans nuisances en neuf mois soit un traitement sanitaire équitable pour des populations déjà sacrifiées, ruinées par l'installation de ces machines ?

C'est la raison pour laquelle, j'ai sollicité pour moi-même et toutes les « Victimes des éoliennes » (= victimes d'Etat), le concours du CNRS pour suivre notre santé, mesurer in situ les nuisances, nous examiner en laboratoire. Notre diversité, en âge, constitution physique, distance des machines, nombre de celles-ci, topographie des lieux, offre un panel riche pour toutes expérimentations.

Ceci puisque les CHU de Poitiers, Bordeaux, Toulouse ne peuvent effectuer ces mesures. Montpellier expérimenté par l'une des victimes ne possédait aucun appareil de mesure en deça de 125 Hz, ce qui pour des hyperacousiques n'est d'aucun secours.

Huit ans d'exposition à cet enfer, nuit et jour, sans qu'aucun service de l'Etat, responsables de la situation n'ait pu me proposer une solution de relogement à l'identique et gratuit, ou n'ait pu faire respecter la loi concernant les troubles anormaux de voisinage, prouvent, de facto, que la santé des citoyens n'est pas la préoccupation en vigueur.

Mon médecin généraliste n'a d'autres pistes que : a) Alprazolam, b) me conseiller le déménagement le plus vite possible.

a) Alprazolam, se révèle une pauvre béquille, n'atténuant pas les maux dus aux infrasons.

b) Déménager, c'est-à-dire assumer un coût financier, n'est pas à ma portée. Comme je l'ai fait savoir précédemment, je perçois actuellement 537 €/mois. Revenus qui ont stupéfié Madame Mélicine, assistante sociale de Madame la Ministre de la Santé. En conséquence il ne m'est pas possible de m'offrir des vacances ou toutes autres fantaisies (achat d'un camping-car) pour échapper à mon enfer. J'assume la taxe Foncière digne des Champs Elysées pour une maison devenue toxique (1350 €), + assurances, abonnements, entretien sur/et le chauffage etc… Impossible de vendre les 1500 m2 de terrain qui étaient constructibles avant la modification du POS, pour permettre à des terrains inconstructibles de le devenir afin d'accueillir ces turbines insupportables. Une spoliation de plus. Vendre cette parcelle m'aurait permis d'acquérir une bicoque loin des éoliennes. Au printemps une maison de village à 49 600 € FAI . Pas un palace, électricité et décoration à refaire, aucune isolation, mais 180 m2 habitables + véranda, chauffage central, insert dans le séjour, + terrain de 400 m2 + 2 garages, sans autre vis à vis qu'un parc arboré, aurait pu me convenir. Cette opportunité ne s'est pas éternisée sur le Bon Coin.

Je tiens à préserver mon livret d'épargne pour financer moi-même ma sépulture, sans en laisser ni le choix ni la charge à mes enfants. Ma voiture âgée de 14 ans réclame aussi des soins constants.

N'étant en aucun cas responsable des nuisances qui me tuent à petit feu, j'estime que seul(s) le ou les responsable(s) de la situation doit-doivent- y apporter remède.

Monsieur Feldmann, le porteur de projet a promptement quitté le village une fois ses machines plantées pour ne pas subir leurs nuisances. Il est la cause de tout. Il a su « envelopper » les élus, mener le projet en sous-marin (les réunions à son domicile-bureau dans cette mini Impasse des Jardins manquaient de discrétion), sa stratégie, habituelle chez les vendeurs de vent : convaincre les élus de ne rien révéler du projet afin d'éviter une opposition de la population (évidemment !) pour ensuite, une fois le projet abouti, nous asséner que le coût des études étant très élevé il était impossible d'en modifier le moindre paramètre quand nous avions suggéré de placer ces machines à 5 kms à l'est du village. L'actuelle maire, alors adjointe, s'était officiellement offusquée de cette dissimulation dans la presse (Hebdo)

J'ai déjà dénoncé ce qui est devenu, un recel de prise illégale d'intérêts, et vais me résoudre à déposer plainte au civil auprès du Procureur de la République contre les élus bénéficiaires, puisque ayant voté pour s'octroyer une future rente pour 20 ans. 5000 €/éoliennes de 2 MW = 100 000 €uros in fine. Et ce, au détriment de leurs administrés et avec la complicité ou la bénédiction de l'Etat. Les autres, « écartés de ces informations et décisions » sont ruinés. La vie est magnifique pour certains tandis que d'autres souffrent, et sont empêchés de vivre.

J'attends, Monsieur le Préfet, de votre très haute autorité, une proposition pour résoudre définitivement mon problème.

Je demande de nouveau et prioritairement le <u>démantèlement de cette installation</u>, tel que préconisé à l'Assemblée Nationale par Madame Royal, (qui semble découvrir le problème : France Inter le 8/08 dernier ! inouï !), qui serait la solution équitable adaptée pour toute la population.

A <u>défaut l'arrêt de nuit</u>, au titre de l'égalité de traitement puisqu'il existe à ce jour, à ma connaissance, deux précédents l'un en Normandie, l'autre Bretagne.

Dans l'impossibilité de mise en application des deux mesures précédentes, je réitère <u>ma demande de relogement</u> comme proposé ci-dessus, à <u>30 kms minimum</u> de tous parcs ou projets de parc éoliens. Solution pourtant pénalisante, à mon âge, car me coupant de mes pratiques et de mon réseau social.

Certains « promoteurs éoliens » ont proposé le rachat de la maison des plaignants. (cas en Normandie). C'est aussi une éventuelle possibilité qui permettrait de vérifier les mensonges ~~selon~~ niant la baisse de valeur patrimoniale et l'impossibilité de vendre. Si c'est faux, qu'ils le démontrent !

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en ma très haute considération.

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie
17 700 – Péré

16 COPIE

Docteur Jean-Louis Etienne
Serviès
81 220 - St-Paul-Cap-de-Joux

Péré, le 31 décembre 2016

Copies à Denis Cheissous/France Inter- Yves Junca France 2
Monsieur le Préfet de Charente-Maritime
Madame la Ministre de la Santé et du Droit des Femmes

Docteur,

Je viens de **réécouter** Co2 mon amour. Votre portrait suivait celle d'un spécialiste des ondes dues au téléphone portable et aux antennes-relais. Je buvais du petit lait en tant que personne devenue électrosensible, percevant aussi la Wifi. Du petit-lait très amer, car je suis entièrement d'accord avec l'analyse qui était faite, et sur l'inconscience des pouvoirs publics de laisser, et y compris entre les mains des enfants, des instruments aussi nocifs. Prendre le train aujourd'hui est devenu un enfer ! Des téléphones portables aux oreilles de tous les voyageurs, quel que soit leur âge, à croire que cet appendice leur a poussé naturellement. Or ces ondes provoquent de la souffrance chez certains.
Sur mon échelle de perception de la souffrance : Wifi = 10/10
Antenne-relais si une seule et pas trop puissante = 9/10
Infrasons éoliens = variable selon la météo de 4 à 10/10
Téléphone-portable = rarement utilisé plus d'une minute, ensuite mon oreille chauffe.

Comment, en suis-je arrivée là, alors que je suis écologiste pratiquante et virulente (pour le plus grand déplaisir de ma famille et de mes amis qui me qualifient depuis des dizaines d'années de ch…..) Je vis sainement, ne m'expose pas volontairement à ces nuisances ayant toujours choisi des trous perdus pour y vivre, dans une qualité de silence prévalant sur tous autres confort de vie.

Ceci m'est arrivé à force d'exposition au parc éolien à 1 km de ma maison. Peu à peu mais inéluctablement. J'ai commencé par percevoir les infrasons, côté droit du cerveau, et les ondes électromagnétiques (radiofréquences) sont arrivées par le côté gauche. Je percevais la Wifi, surtout de ma chambre à 10 m de distance de la box, séparée par 2 murs en pierre et à l'étage supérieur, en refusant de le croire.

Aujourd'hui 31/12/16 je peux faire le bilan de mon année sur le plan du sommeil :

UNE SEULE NUIT SANS NUISANCE

Ce miracle s'est produit inopinément le 22/07/16. Un orage avait sévi l'après-midi, était-ce la cause ? les éoliennes étaient à l'arrêt et hors tension. Ce qui me valut ce cadeau du ciel inespéré : une nuit normale, où j'ai dormi de 23 h à 5h45d'une traite et sans aucun des effets indésirables habituels : maux de tête, nausées, vibrations, levers 3 fois minimum par nuit. Une vraie nuit normale dont j'avais perdu totalement l'habitude. Hélas, cher docteur, je suis au regret de vous dire que le miracle prît fin. Le lendemain, deux éoliennes fonctionnaient de nouveau et adieu la vie normale !

Suite à un séjour chez ma fille à Carcassonne, j'avais pu faire le constat que je percevais les infrasons des éoliennes situées à 9 kms à vol d'oiseau. Ce sont des éoliennes qui ne tournent **QUE** lorsqu'elles produisent, par fort vent d'Autan je peux entendre qu'elles sont arrêtées. Chez moi, ces Enercon tournent, comme s'en vante l'exploitant, 96,4 % du temps, pour un taux de charge de 21 % donc elles ne produisent pas du miracle électrique les 96,4 % ! En cette période anticyclonique, temps immobile, et souvent brouillard, nos braves turbines tournent à l'électricité nucléaire ! Merci à la centrale nucléaire du Blayais, hyper dangereuse, de bien vouloir faire tourner nos girouettes. Sauf que pendant ces 96,4 % du temps, nous autres riverains-cobayes – premières maisons à 720 m – nous sommes impactés !

A la suite de ce séjour Audois, où j'espérais le repos, puisque expédiée là par ma généraliste suite à mes douleurs cardiaques, avant d'entreprendre des examens plus longs et coûteux (je suis à la CMU), « nous verrons si cela continue ou pas ! » Cette prudence et sagesse me convenant, je suis partie 10 jours pour amortir mon billet de train. Au niveau d'Agen : plus de maux de tête, plus de douleurs cardiaques ! c'est vous dire si j'arrivais heureuse et disposée à profiter de mes petits-enfants. 8 jours chez ma fille : pas de repos. Me restaient 2 jours à passer chez une amie agricultrice, en pleine campagne donc, et j'en espérais 2 belles nuits tranquilles ! Projets contrariés par les éoliennes d'Avignonnet-Lauragais à 5, 6 voir 7 kms de là, de l'autre côté du monticule, donc invisibles. C'est un endroit où nous nous rendions souvent. Jamais auparavant je n'avais perçu ces infâmes engins.

Suite à cette expérience, je retourne à Carcassonne chez ma fille, un an plus tard. Là je perçois EXACTEMENT les mêmes nuisances que chez moi. Les ondes électromagnétiques + les infrasons. J'observe alentour : le château d'eau à 150 m maximum a été couronné d'une antenne-relais.

De retour chez moi je vais sur les forums : « un bruit sourd de moteur dans ma maison », là un ingénieur de la téléphonie mobile explique ce que provoquent, en terme d'effets physiques, ces ondes. Cela correspond à ce que j'ai ressenti et ressens chez moi, j'en tire hâtivement la conclusion que je perçois AUSSI l'antenne-relais de Surgères à 5 kms à vol d'oiseau. Déduction simpliste. Mais réponse encore plus simpliste de mon Préfet, et Sous-Préfète m'expliquant que je perçois des ondes naturelles ou d'autres provenances bien que la signature éolienne soit confirmée, (lors de mesures sonores effectuées à mon domicile), mais d'un niveau en-dessous du seuil de l'audition ! (se passe de commentaires).

La nuit du 22/07/16 m'a définitivement éclairée : je perçois le système de radio-pilotage (radio-fréquences = Wifi) des éoliennes plus leurs infrasons.

Je suis retournée chez ma fille pour les dernières vacances de Toussaint afin de voir pousser ma petite fille. L'enfer sur terre. Des ondes électromagnétiques à ultra haute puissance. Une autre antenne-relais, géante, a poussé à moins d'un kilomètre. Cette maison, ce quartier sont devenus 100 % toxiques.

Alors Docteur je vous demande ceci : si les antennes-relais sont toxiques, les radio-fréquences, même source de nuisances, ainsi que les infrasons, bientôt le compteur Linky, (je viens de terminer : Réduire les ondes électromagnétiques de Carl de Miranda), que fait-on des POPULATIONS ? Où les parque-t-on ? Le principe de précaution tant vanté est-il respecté ?

Ma petite-fille dès ses 6 mois manifestait une forte réaction à la Wifi. Maintenant entourée de 2 antennes-relais + le parc éolien à 9 kms, quel est son pronostic-santé ?

Un médecin, ancien expert à la Cotorep auquel j'ai posé la question, lors d'une visite aux urgences, concernant mes décharges électriques dans le cerveau, horribles et inquiétantes, m'a exhorté à agir : « au bout de 10 ans d'exposition, serez-vous « gaga » ou sujette à des crises d'épilepsie ? Personne ne peut le savoir, ce sont des pathologies émergentes. Vous relevez **déjà** du handicap. » Il m'a ordonné, après m'avoir traité de tous les noms d'oiseaux, de reprendre contact avec Madame la Ministre de la Santé, qui, il y aura 2 ans en Février me le proposait. (= Mme Mélicine son assistante sociale me demandait TOUS mes certificats médicaux, je n'en possède aucun de spécifique, ma généraliste ne sait que me conseiller de déménager le plus vite possible, ou m'expédier ailleurs et me prescrire Alprazolam).

Je n'avais de ce fait pas donné suite, je ne réclamais que l'arrêt des machines la nuit afin de pouvoir dormir chez moi ! Ce qui est un droit primordial, l'empêcher se nomme TORTURE !

Aujourd'hui seul le démantèlement du parc peut résoudre mon problème.

Seule Madame Touraine m'a répondu, en revanche rien de Mme Royal-e, Mr Valls, et de mes préfets mais il est bien connu que nous citoyens ruraux sommes des citoyens de seconde zone. Il nous a fallu plus de 10 ans de privations et de travail pour restaurer des ruines pour obtenir une maison d'habitation au calme pour la retraite. C'était sans compter sur la rapacité des promoteurs éoliens. L'enquête publique pour l'extension du parc commence le 4 janvier ! 3 autres parcs éoliens sont prévus alentour entre 3 et 6 kms de distance ! L'enfer commençant à 2 turbines....

Merci pour votre réponse. Et croyez en sympathie la plus sincère.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

INTERVENTION DES RESPONSABLES DU PROJET EOLIEN MECANTE SUR PERE

Présentation de la SARL REE (Régie d'Energie Eolienne) par M. Olivier BOUSQUET, chargé d'affaires et qui assure le suivi du parc éolien de PERE.
Leur projet : Une extension du parc éolien de PERE, 2 ou 3 éoliennes supplémentaires pourraient être envisagées sur Landrais et Péré. La zone repérée est celle de la Goguelurie pour une cohérence avec l'existant afin d'avoir un seul parc éolien sur ce secteur.
Les études restent les mêmes que pour une implantation de site initial, recherches de terrains, enquêtes publiques, permis de construire… il faut compter 4 à 5 ans entre le projet et la mise en route des éoliennes.
Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur un accord de principe afin que la SARL REE puisse lancer une étude et contacter les éventuels propriétaires de parcelles concernées par ce projet.

Ce point sera inscrit à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour que la SARL REE puisse lancer les études et contacter.